

A

Service académique de gestion collective

Affaire suivie par :
Marie LÉPINE
Tél. 03 88 45 92 86
Mél : marie.lepine@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt Noire
CS 30006
67083 STRASBOURG Cedex

Mesdames les institutrices et professeures des écoles et
messieurs les instituteurs et professeurs des écoles du Bas-
Rhin

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription
du 1^{er} degré

pour information

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd
degré

Strasbourg, le 23 mai 2023

Objet : Rentrée 2023 – postes à profil

**P.J : Fiche de candidature
Fiches de poste**

Conformément à la circulaire du 10 février 2023 relative aux postes profil (postes spécifiques), j'ai l'honneur de vous informer que les postes à profil référencés ci-dessous sont à pourvoir à la rentrée scolaire 2023 (fiches de postes jointes).

1) Direction entièrement déchargée

- Ecole élémentaire Guynemer II (13 classes)
- Ecole élémentaire Stockfeld (18 classes). **Nomination à titre provisoire jusqu'à la libération éventuelle de celui-ci par la titulaire du poste.**

2) Conseiller pédagogique en langues et cultures régionales/langues vivantes (50%) : secteur d'intervention : Erstein

3) Enseignant pour les Ressources et les Usages du Numérique ERUN : 2 demi-postes vacants

4) Postes d'enseignants en Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A)

- Ecole élémentaire Sainte-Madeleine
- Ecole élémentaire Hohberg
- Ecole Primaire Simone Veil
- Ecole Elémentaire Exen Pire
- Ecole élémentaire Robert Schuman

5) Postes de Coordonnateur de Réseau d'Education Prioritaire

- Coordonnateur REP Maurois à Bischwiller (IEN La Wantzenau)
- Coordonnateur REP + Hans Arp (IEN Strasbourg 4)

6) Coordonnateur ULIS Ecole Autisme (UEA) à l'école élémentaire La Monnaie (Molsheim)

7) Enseignant ULIS Troubles Du Langage (TDL) à l'école Jean Monnet (Sélestat)

8) Postes ASH uniquement accessibles aux enseignants du 1^{er} degré

- Poste d'enseignant à l'ITEP Les Mouettes (**3 postes vacants**)
- Responsable Formation des Accompagnants d'élèves en Situation de Handicap (AESH)
- Conseiller pédagogique ASH (milieu spécialisé et mission d'accompagnement du 2^d degré)

9) Postes ASH accessibles aux enseignants du 1^{er} et du 2^{de} degrés

❖ Postes d'enseignants référent à la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH)

- ERH au collège Martin Schongauer à Ostwald
- ERH au collège Hans Arp à Strasbourg
- ERH au collège Lamartine
- ERH au lycée professionnel métier René Cassin à Strasbourg

❖ Poste d'enseignant de l'unité d'enseignement de la MECS Oberlin La BROQUE (1 poste vacant)

❖ Poste d'enseignant coordonnateur en internat Tremplin collège Haute Bruche à Schirmeck

❖ Poste d'enseignant en dispositif d'autorégulation du collège Leclerc à Schiltigheim (ULIS Trouble du Spectre Autisme)

❖ Postes d'enseignant en ULIS collège

- collège Freppel à Obernai
- collège Martin Schongauer à Ostwald
- collège Kléber à Strasbourg
- collège Pasteur à Strasbourg
- collège Haute Bruche à Schirmeck
- collège Rouget de Lisle
- collège de Villé
- collège Rouget de Lisle (coloration TSA)
- collège de Drulingen

❖ Poste d'enseignant en ULIS lycée

- SEP du Lycée Professionnel Stanislas à Wissembourg

❖ Enseignant à l'EREA d'Illkirch (4 postes vacants)

Les modalités de recrutement sont les suivantes :

Les enseignants volontaires devront adresser pour **le 31 mai 2023, délai de rigueur et par mail uniquement** à l'IEN de leur circonscription la fiche de candidature ci-jointe accompagnée de la photocopie du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu de rendez-vous de carrière afin que celui-ci émette un avis. Les IEN transmettront les documents par mail au bureau de la gestion collective pour **le 02 juin 2023** : Les candidats seront convoqués par mail et reçus par la commission d'entretien.

Les entretiens se dérouleront :

Pour les postes hors ASH : **du 12 juin au 16 juin 2023**

Pour les postes ASH : **le 07 juin 2023**

Pour les postes UPE2A : **le 14 juin 2023**

Pour rappel : le choix d'une affectation sur un poste à profil sera prioritaire sur une éventuelle affectation obtenue à la première phase du mouvement.

Pour le directeur académique,
L'adjoint au directeur académique chargé du 1^{er} degré

Jean-Baptiste LADAIQUE